

Devenir formateur à la prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur

Sanitaire & médico-social

Formation initiale



Objectifs de la formation

La formation de formateur prap vise à développer les compétences permettant d'animer un projet de formation-action prap intégré à la démarche prévention de l'entreprise ou de l'établissement, d'informer, de sensibiliser et de former les salariés à la prap.

PUBLIC

Toute personne souhaitant former des acteurs PRAP. Ouvert aux personnels d'établissement publics ou privés ainsi que d'organismes de formation souhaitant former pour leur client ou pour leur propre compte.

PRE REQUIS

Les stagiaires devront avoir suivi avec succès une des formation de bases en prévention des risques professionnels du réseau prévention (CNAMTS/INRS/CARSAT/CGSS).

Et l'employeur du futur formateur PRAP devra suivre une journée d'information/formation organisé par les organisme habilités.

ENCADREMENT

Un formateur de formateur PRAP 2S habilité par l'INRS encadrera cette formation.

Durée :
84 heures (4+4+4 jours)
Répartis sur 3 semaines non consécutifs

Référentiel de l'INRS
Version 8.04/2019

Effectif :
De 4 à 10 participants

Horaires :
8h30-12h et
13h-16h30

Lieu :
Hôtel Batelière
97233 SCHOELCHER

Méthodes pédagogiques :

Exposés interactifs
Mises en situations pédagogiques
Apports de connaissances théoriques
Exercices pratiques en sous groupes

Modalités d'évaluation :

Le Certificat de Formateur PRAP 2S sera obtenu dès lors que les 3 domaines de compétences seront acquis au regard des 3 épreuves de certification prévues.

Contact :
Guillaume DERULLE
0696 710 367
www.ergodom.fr

